

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

AS3304

Déclaration de Maladie : N° P19-0024086

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11645 Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL IDRISI Toma Date de naissance : 06/01/71

Adresse : pôle urbain NOUACEVR

Tél. : 0661062069 Total des frais engagés : 2079.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور بندر رضا محمد
دكتور بندر رضا محمد
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars
Tél: 0522 86 36 02
Residence Waliti Im. A N°6
22-88-05-58 Casablanca

Date de consultation : 26/01/2023

Nom et prénom du malade : Ben KERCHOU B. S. M. B. Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

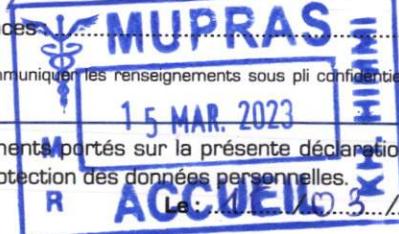
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



R ACCUEIL 03.1.23

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.01	Consultation		300.00	Dr Abderrahmane Mohamed Ali OPHTALMOLOGISTE Mars Résidence 1052 05 57 05 22 86 05 56 AN 6 Phalanga
2023	Spécialité	62		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr Kader Hafid Pharmacie 06 65 22 53 72 32 Neuvecour - Casablanca	26.01.23	79.00

092093987

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE YOUNES Rokneddine Mohamed Opticien Optométriste Souk Kora, 1052, F.N° 15 Casablanca Tél: 0661 66 09 44	21/09/23					1700 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	O.D.F PROTHESES DENTAIRES			
COEFFICIENT DES TRAVAUX	25533412	21433552		
	00000000	00000000		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
	B			
MONTANTS DES SOINS				
	(Création, remont, adjonction)			
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلجيكا (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

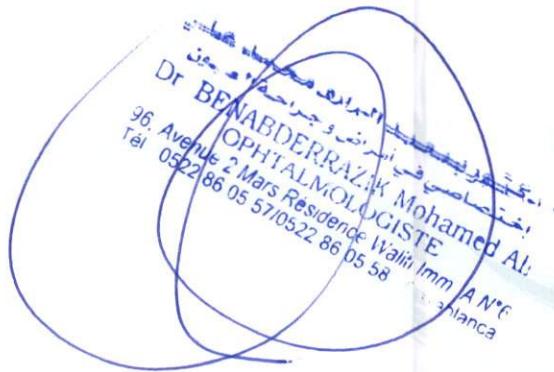
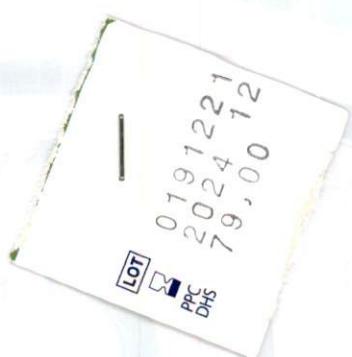
Enf. KERCHOUB ZAINAB

79.00

PURE COLLYRE



1gtte x 3/j, dans les deux yeux, pendant 1 Mois



96. شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة، الطابق 2، الشقة 6 - الدارالبيضاء - الهاتف: 58 / 57 - 0522.86.05.57
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca

المستعجلات: 06 64 17 10 21 - URGENCES : 06 64 17 10 21

INPE. 091020354 - IF 42022115 - ICE 001633525000046



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

NOTE D' HONORAIRES

Le Docteur BENABDERRAZIK MED ALI

A l'honneur de présenter sa Note D HONORAIRE

ENF KERCHOUB ZAINAB

CONSULTATION SPECIALISEE : 300 DH

Cachet et signature

الدكتور بنعبد الرزاق محمد علي
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI Imm. A N°6
Tél 0522 86 58 57/0522 86 05 58 Casablanca

26-01-2023
Casablanca , le



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلياج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Enf. KERCHOUB ZAINAB

Monture + verres correcteurs

Organiques Amincis, Filtre anti-lumière bleue

OD = - 1.00 (- 0.25 à 180°)

OG = - 0.75 (- 0.25 à 180°)

OPTIQUE YOUNESS
Rokenedding Mohamed
Opticien Optométriste
Souk Koréa, Bloc EF N° 15
Casablanca Tél: 0661 65 09 77

دكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Dr. BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
Tél: 0522 86 05 57 / 0522 86 05 58

Casablanca , le

26/01/2023

96. شارع 2 مارس. إقامة وليلي العمارة 1. الطابق 2. الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 58 / 57
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21
INPE. 091020354 - IF 42022115 - ICE 001633525000046

OPTIQUE



ROKENEDDINE Mohammed

Souk Koréa Bloc (EF)

N°15 - Casablanca

Tél : 06 61 65 09 77

R.C : 247708

Patente : 45519260

ICE : 000885021000189

IF : 3661440

FACTURE

N° 0000878

محمد ركن الدين

سوق القرعية بلوك (EF)

الرقم 15 - الدار البيضاء

الهاتف : 06 61 65 09 77

س.ت. : 247708

Casablanca, le 25/10/2023

M KERCHAOUB ZAINAB Doit

Docteur Mohamed ALI BENABDERRAZIK

Nomenclature N° 113

VL OD : cyl sph -1,00 (-0,25 à 180°) 650,00

OG : cyl sph -0,25 (-0,25 à 180°) 650,00

VP OD : cyl sph

OG : cyl sph

2 Verres : Diorama Blue 461

1 Montures : Optique 4100,00

Facture arrêtée à la somme de :

1/100 Sept Cent 00 1700,00

OPTION : YOUNESS
Rokeneddine Mohammed
Opticien Oculométriste

Souk Koréa Bloc (EF) N°15
Casablanca Tel. 06 61 65 09 77

PAYÉ EN ESPÈCE